



Conseil économique et social

Distr. limitée
13 septembre 2019
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2019

11-13 septembre 2019

Point 5 a) de l'ordre du jour

Projet de décision soumis au Conseil d'administration

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration,

1. *Réaffirme* sa décision 2014/1 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays ;

2. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Angola, l'Iraq, le Libéria, le Mexique et la Sierra Leone ([E/ICEF/2019/P/L.5](#), [E/ICEF/2019/P/L.6](#), [E/ICEF/2019/P/L.7](#), [E/ICEF/2019/P/L.9](#) et [E/ICEF/2019/P/L.10](#)) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 18 juin au 8 juillet 2019 ;

3. *Approuve* selon la procédure d'approbation tacite, et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Angola, l'Iraq, le Libéria, le Mexique et la Sierra Leone ([E/ICEF/2019/P/L.5](#), [E/ICEF/2019/P/L.6](#), [E/ICEF/2019/P/L.7](#), [E/ICEF/2019/P/L.9](#) et [E/ICEF/2019/P/L.10](#)).

